

Commune de	Date	Arrêté	Nature	Folio n°
FLERS	26.08.2025	CV25.367	8.3	
61100	REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE			



DL
NdR

OBJET :
NUMEROTATION DES IMMEUBLES

Le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-2 et L. 2213-28

VU l'article R.610-5 du Code Pénal,

CONSIDERANT que le bien immobilier référencé ci-dessous est dépourvu de numérotation de voirie,

CONSIDERANT que la numérotation des immeubles constitue une mesure de police générale destinée à faciliter l'intervention des services secours et d'incendie ainsi que la distribution du courrier,

CONSIDERANT dès lors qu'il incombe à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures adaptées pour préserver la sécurité des habitants,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 – NUMEROTATION

Le bien immobilier implanté sur la parcelle cadastrée CB 214 numéroté 80 rue de Paris se voit attribuer un deuxième numéro 55 TER côté « RUE ABBE JEAN-BAPTISTE LECORNU ».

ARTICLE 2 - NOTIFICATION

Le présent arrêté sera notifié au(x) pétitionnaire(s) par courriel.

ARTICLE 3 - RECOURS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 - EXECUTION

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Chef de la Circonscription de Police de FLERS et les forces de police placées sous son autorité, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à FLERS, le vingt-six août deux mille vingt cinq



Le Maire-Adjoint
Chargé de la Vie Quotidienne

Jacques DUPERRON

Diffusion le : - 1 SEP. 2025

Requérant(s)

Recueil des Actes Administratifs Municipaux
Affichage
Service Citoyenneté et vie quotidienne